#38 - Octobre 2026

Bulletin Municipal

Journal trimestriel d'information de Clelles

Edito

Chères clelloises, chers clellois,

Cet été, nous l'avons tous constaté, a été le plus sec et le plus chaud jamais enregistré depuis que les données météo existent. La nature, les arbres, les jardins et la faune ont particulièrement souffert de cette situation qui a touché toute l'Europe.

Dans ce malheur, notre village a eu la chance de ne pas subir de feu de forêt, le canal d'irrigation a permis aux agriculteurs de supporter cette période, nos deux sources se portent plutôt bien et la solidarité a joué à plein lors des grosses canicules : les voisins ont su prendre soin des autres et se préoccuper des plus fragiles.

Mais il nous faut anticiper les crises à venir. Notre village sera confronté à de nouvelles sécheresses, canicules et risque de feux de forêt. Notre Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour cet été pour anticiper et être prêts en cas de problème majeur. Nous devons adapter le village à ces dérèglements climatiques en changeant nos pratiques de cultures, d'arrosage, mais aussi savoir ne plus faire de barbecue ou utiliser d'engins thermiques en période de sécheresse. Ce n'est pas simple, nos habitudes sont bien ancrées. Mais nous n'avons pas le choix si nous voulons vivre en sécurité et éviter les drames qu'ont connu de nombreuses communes de France et d'Europe cet été.

Au-delà de ces difficultés, je me permets de féliciter et d'encourager encore tous les acteurs de la vitalité du village cet été extraordinaire : commerces, associations, bénévoles. Les expositions, manifestations et fêtes sur la place ont été nombreuses et nous espérons qu'elles se multiplieront pour continuer à faire du lien entre nous. Toute l'équipe municipale vous souhaite une bonne lecture : que toutes les petites mains qui ont participé à sa rédaction et à sa mise en page en soient chaudement remerciées.

Thomas Spindler
Maire de Clelles

Sommaire

2 Infos pratiques & État civil
3 Les brèves du conseil
4 Dossier
7 Focus sur les associations
8 Vie locale
12 Rétro en images
16 Agenda

2 Informations pratiques

MAIRIE
1 place de la mairie, 38930 Clelles
Ouverture du secrétariat au public (rez-de-chaussée) :
Du lundi au jeudi de 9h à 12h
Tél : 04 76 34 40 89 - Email : mairie@clelles.fr
Site : www.clelles.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIÈVES
300 chemin Ferrier, 38650 Monestier de Clermont
Site : www.cc-trieves.fr
Tél : 04 76 34 11 22 - Email : accueil@cdctrieves.fr
- Architecte conseil, sur rdv : 04 76 34 44 29
- Assistante sociale, sur rdv : 04 76 00 61 30
- Emploi : 04 76 34 81 31
- Avocat conseil, 1er lundi du mois : 04 76 47 76 16
- Conciliateur de justice, sur rdv : 04 76 34 28 40

AUTRES SERVICES
ADMR : 04 76 34 63 68 ou 06 70 04 14 69
Ecole de Clelles : 04 76 34 44 74
Halte-garderie de Clelles : 04 76 34 33 90
Trésor public : 04 76 34 63 71

MAISON DU DÉPARTEMENT
MENS (assistante sociale, dépendance...) : 04 80 34 85 00

AGENCE POSTALE COMMUNALE
Ouverture du lundi au vendredi de 9h15 à 12h15

DÉCHÈTERIES
- **Mens et Monestier de Clermont** : lundi,mercredi et samedi 9h-11h45 et 14h-17h15 + le mardi pour Monsetier de Clermont
- **Clelles** : déchets verts uniquement - clé sur demande et caution à la mairie

BIBLIOTHÈQUE DE CLELLES
Rue du Moulin, à côté du parking
Ouverture le mercredi et samedi 10h30-12h

MAISON MÉDICALE
Place de l'Eglise
Cabinet médical : Dr Buffereau et Dr Bernard 04 76 34 18 32
Cabinet infirmiers : 04 76 34 49 37

Bulletin municipal de Clelles #38 - Octobre 2026

Directeur de la publication : Thomas Spindler, Maire
Conception et réalisation : Alexia Rosin, Adjointe à la communication - alexia.rosin@clelles.fr
Comité de rédaction : Alix Fumex, Tue Bo, Marielle Clot, Thomas Spindler, Eric Chevillard et Alexia Rosin
Crédits photos : Ferme Gabert, Ghislaine Reymond, Alexia Rosin, Tue Bo, Thomas Spindler, CC du Trièves, Culture et Montagne.
Impression par la Mairie de Clelles - 450 exemplaires

Mois de parution du bulletin :
Janvier / Avril / Juillet / Octobre

La commune a mis en place un numéro d'urgence dédié aux situations relevant de ses services (fuites d'eau, sécurité des bâtiments, etc.), partagé entre les élu·es.

Cette ligne est réservée aux urgences non vitales nécessitant une intervention rapide.

Pour les autres cas, privilégiez la gendarmerie ou les pompiers. Merci de l'utiliser avec discernement.

État civil

Naissances
Marius TOURNIER né le 04/05/2026
Roméo, Jean-Marc, José VAZ DENIER né le 27/08/2026

Mariages et PACS
Cloé MARTINON & Yannick ABIVEN le 24/08/2026
Caroline DENIER & Julien VAZ le 21/09/2026
Camille BOUCHE & Martin GOSSE le 09/10/2026

Décès
Mme Danielle SABATY le 04/06/2026
M. Pierre FERAUDET le 26/06/2026
M. Daniel FERRI le 16/07/2026
M. François DUMAS le 01/08/2026
M. Louis PERRAUDAT le 25/08/2026

Conseil du 1er juillet

> Approbation de la **subvention** de 20€ pour l'organisation des 40 ans de la crèche multisite suite à la demande de l'**association SOS Récré de Monestier de Clermont**.

> Le Conseil Municipal **soutient le Comité Syndical de TE38** en s'opposant au projet de loi de décentralisation relatif à la compétence "distribution d'électricité et de gaz". La distribution d'électricité et de gaz constitue un service public local confié aux communes et à leurs groupements. La remise en cause de ce modèle, telle qu'envisagée dans ce projet de loi, ferait peser un risque majeur sur les réseaux ruraux.

> Le Conseil Municipal donne autorisation au Maire de signer une convention de **mandat avec l'ONF pour l'émission des factures électroniques** relatives aux ventes de bois de la Commune.

> Désignation de la **Commission Communale des Impôts Directs**. La CCID joue un rôle dans l'évaluation des bases d'imposition des taxes locales et dans l'examen des réclamations relatives à la fiscalité directe :

- Commissaires titulaires : Dallaporta Gilles, Ailloud Perraud Eric, Feraudet Michèle, Le Gal Olivier, Trocmé Andrée, Mistrulli Francine.
- Commissaires suppléants : Dos Santos Élodie, Chovet Anne, Mosnier Corentin, Ferri Nadine, Cussac Michel, Hamel Jean-Louis.

> Autorisation de **demande de subvention pour les travaux de voirie** : réfection des enrobés. Cela concerne notamment la rue de l'Hôpital, le chemin de Prémavour et le secteur du Four.

> Adoption de la tarification applicable aux prestations d'**entretien des espaces verts et de déneigement** des parties communes de la **copropriété "Le Mont Aiguille"**.

> **Révision tarifaire de l'eau** à compter du 1er septembre 2026. Compte tenu de la nécessité de maintenir l'équilibre financier du service de distribution d'eau potable, le Conseil Municipal a adopté l'augmentation des tarifs de 3,5% tout en maintenant une progressivité adaptée aux différents niveaux de consommation.

> **Révision tarifaire de l'assainissement** à compter du 1er septembre 2026. Compte tenu de la nécessité de maintenir l'équilibre financier du service d'assainissement collectif et de couvrir les coûts d'exploitation, de maintenance et d'investissement, le Conseil Municipal a adopté l'augmentation des tarifs de 3,5%.

> Approbation du maintien du **tarif de la location de la terrasse** pour le Bistrot de la Place et pour la SNC La Foulie.

> Approbation du r**emboursement de la facture annuelle pour le site** internet de la Mairie.

> **Délégation de certaines attributions en matière d'urbanisme** aux adjoints Carole Peychaud et Frédéric Francillard afin d'assurer une gestion plus réactive des demandes d'autorisations d'occupation des sols et des actes liés au droit des sols. Le Maire en conserve la responsabilité.

> Prise en charge du **permis C pour un adjoint technique territorial**. Cette proposition a été approuvée afin de garantir la pérennité des missions techniques de la Commune en prévision du départ prochain à la retraite de l'agent actuellement titulaire du permis.

> Approbation de la régularisation de la participation financière de la **convention entre la Commune de Clelles et la Commune du Percy concernant le transport scolaire** pour les années 2016-2020. Cette régularisation est faite en fonction du nombre d'enfants transportés.

Conseil du 21 juillet

> Suite au départ d'un agent et compte tenu de l'évolution des besoins du service administratif, le Conseil Municipal a adopté la **suppression d'un emploi de rédacteur territorial et la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial** au tableau des effectifs. Cette décision tient compte de l'avis favorable du Comité Social et Territorial.

Conseil du 15 septembre

> Transfert de la **compétence de l'éclairage public à Territoire Energie Isère (TE38)**. La Commune est adhérente à ce syndicat d'énergie. Ce transfert permettra de bénéficier d'une expertise technique et d'une mutualisation des coûts tout en assurant la continuité du service public.

> Le Conseil Municipal approuve l'**attribution d'un cadeau pour chaque nouveau-né**. Cette proposition prendra la forme d'un bon pour un moment privilégié bébé/parent au spa de Chichilianne.

Prochains Conseils Municipaux 2026 :

15 octobre, 17 novembre, 17 décembre

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont affichés en mairie et publiés sur le site un mois après la séance, le temps d'être délibérés lors du conseil suivant. Le CR du dernier conseil n'est donc pas encore officiellement voté.

Une actualisation du Plan Communal de Sauvegarde

Cet été, canicules et feux de forêt ont frappé une grande partie de la France, nous rappelant que les risques majeurs ne relèvent pas de l'hypothèse lointaine ou d'un scénario de science-fiction.

À Clelles comme partout, la meilleure réponse n'est pas l'inquiétude, mais la préparation. Comme toutes les communes de France, notre village est doté d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), rendu obligatoire par la loi : il anticipe les événements graves pouvant survenir sur le territoire. Ce plan est réactualisé régulièrement afin de rester pleinement opérationnel et nous espérons bien sûr ne jamais avoir à l'activer. Ne soyez pas étonnés, en revanche, d'entendre la sirène du village retentir le 1er mercredi de chaque mois à midi : c'est le test mensuel de fonctionnement.

Qu'est-ce qu'un PCS ?

Le PCS est le « plan de crise » de la commune : un document opérationnel qui regroupe l'ensemble des mesures de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. En fonction des risques connus sur le territoire, il détermine les mesures immédiates de sauvegarde, fixe l'organisation de l'alerte, recense les moyens disponibles (salles d'accueil, matériels, hébergements) et définit les mesures d'accompagnement et de soutien des habitants.

En clair : si un événement grave survenait à Clelles, le PCS permet au Maire, le premier responsable de la sécurité sur le territoire communal, de déclencher sans tarder une procédure pensée en amont pour alerter, protéger, accueillir et héberger la population.

Les points forts de notre plan

Le PCS de Clelles s'organise autour de plusieurs volets complémentaires :

- Une cartographie précise des risques : mouvements de terrain (hameaux du Chaffaud et de Bouland notamment), zones de débordement torrentiel (ruisseaux de Theyssonnière, du Merdari, de l'Orbanne et de l'Ebron), feux de forêt, mais aussi risques technologiques liés au transport de matières dangereuses, à la ligne SNCF et au gazoduc d'éthylène qui traverse la commune.

- Un recensement des moyens : 29 bornes incendie, les extincteurs des bâtiments communaux, les capacités d'accueil (salle des fêtes : 300 personnes, école, église…) et les hébergements disponibles sur la commune et dans les communes voisines.

- Un poste de commandement communal (PCC) installé en mairie, activable à tout moment par le Maire ou à la demande du Préfet, avec une astreinte des élus joignable en permanence au 07 46 13 56 32.

- Une commune organisée en 4 zones d'alerte, chacune placée sous la responsabilité d'un élu référent chargé de relayer l'information et le porte-à-porte en cas de crise :

ZONE 1 : Bourg, Arsenal, Quartier Salle des Fêtes, Gabert, Charlon
=> M. Thomas SPINDLER et M. Eric CHEVILLARD

ZONE 2 : Fourche, Condamine, Chemin Gallet, Gendarmerie, Theyssonnière, Champlas, Remise
=> Mme Carole PEYCHAUD

ZONE 3 : Longefonds, Montagne, Bouthoux, Jarret, Mialaure
=> Mme Alexia ROSIN

ZONE 4 : Gare, Chaffaud, LesHormes, Oratoire, Croizette
=> M. Frédéric FRANCILLARD

- Des fiches réflexes couvrant les principaux scénarios : canicule, panne électrique durable, glissement de terrain, éboulement, crue torrentielle, feu de forêt, accident routier ou ferroviaire, incident lié au gazoduc.

- Une attention particulière aux personnes vulnérables, avec un registre actualisé permettant un contact et une prise en charge rapides en cas d'événement (lits d'appoint à l'église en cas de canicule, salle Guillot ou salle des fêtes pour l'hébergement d'urgence). N'hésitez pas à vous faire inscrire sur cette liste en mairie.

- L'alerte de la population est assurée par plusieurs canaux complémentaires : sirène, application PanneauPocket, SMS, porte-à-porte par les élus responsables de zone — et par la vigilance de chacun d'entre nous envers ses voisins.

Le Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs (DICRIM)

Vous trouverez glissé dans ce bulletin le DICRIM (Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs). Ce guide, établi à partir du PCS, présente de façon simple les huit risques présents sur notre commune (feu de forêt, canalisation d'éthylène, mouvement de terrain, crue torrentielle, panne électrique durable, canicule, accident de transport et de matières dangereuses, coupure ou pollution de l'eau) et surtout les bons réflexes à adopter si l'un d'eux se réalisait.

Nous vous invitons à le lire attentivement, à le conserver précieusement à portée de main et à le faire circuler dans votre foyer. Pensez également à télécharger l'application PanneauPocket (une aide est possible en mairie) et à vous signaler auprès de la mairie si vous êtes en situation de vulnérabilité ou isolé·e : vous serez inscrit·e sur le registre communal et contacté·e en cas d'événement.

Nous travaillons en collaboration avec la Croix-Rouge francaise pour pouvoir proposer des formations aux premiers secours aux personnes intéressées ! Plus d'infos prochainement...

Vers une Réserve Communale de Sécurité Civile

Face aux risques qui peuvent toucher notre commune, le conseil municipal souhaite encourager la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).

Une loi de 2004 permet à toute Commune, par simple délibération du conseil municipal, de constituer un groupe de citoyens volontaires, mobilisables en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde, et dont l'action est coordonnée par le maire.

On compte aujourd'hui plus de 500 réserves communales actives en France, réunissant plusieurs milliers de bénévoles. Le dispositif a fait ses preuves dans de nombreuses communes, notamment rurales et celles touchées par le risque incendie. Dans le Trièves, la Commune de Saint-Jean-d'Hérans dispose d'une RCSC, et depuis peu la Commune de Mens également.

Dans le Diois, lors des incendies de l'été, les habitants ont naturellement constitué des chaînes d'approvisionnement et d'accueil des pompiers, mais sans coordination. Il est fort probable que les communes touchées vont se lancer dans la constitution de RCSC afin d'anticiper les prochaines crises.

La réserve n'a pas vocation à remplacer les pompiers ou les services de secours professionnels : son rôle est complémentaire. Concrètement, les réservistes pourraient être mobilisés pour : informer et alerter la population, apporter un soutien logistique aux sinistrés ou aux services de secours (accueil, ravitaillement), aider au nettoyage et à la remise en état après un événement, participer à la prévention (sensibilisation aux risques locaux).

Fondée sur le bénévolat, ouverte à toutes et tous, la réserve n'exige aucune compétence particulière, seulement l'envie de s'investir pour ses voisins. Les habitants intéressés pourront se faire connaître une fois le processus lancé. Les bénévoles pourront bénéficier de formations type PSC1 (Premiers secours) et pourront se réunir afin de créer ensemble les procédures, protocoles, moyens d'action. Si l'ambiance est bonne, il y aura aussi matière à faire revivre un « bal des pompiers ! »

Conduite d'éthylène

Notre village est traversé par une conduite d'éthylène, propriété du groupe Ineos/Transalp. Construite dans les années 1970, cette conduite d'un petit diamètre relie la raffinerie de Fos-sur-Mer (13) aux sites industriels du nord-est de la France, en passant par chez nous. L'éthylène est un hydrocarbure utile à l'industrie pour produire, entre autres, les bouteilles en plastique et d'autres objets en polyéthylène par exemple pour des applications médicales.

Pour passer les cols des Alpes, cet éthylène est mis sous pression, ce qui fait que dans nos canalisations, l'éthylène est à l'état semi-liquide, semi-gazeux. Ce gaz est un Composé Organique Volatile (COV) totalement incolore. Il est très inflammable, mais n'est pas cancérogène ou perturbateur endocrinien.

Cette conduite est hautement surveillée : des « marcheurs » et un avion passent toutes les semaines le long de la conduite pour détecter la moindre fuite.

En cas de fuite, en théorie, le centre de surveillance, situé à Saint-Auban (04) est immédiatement averti par une baisse de pression dans la conduite. Mais si vous constatez une fuite (herbe jaunie ou gelée, odeur de truffe), appelez immédiatement le 04 92 64 90 85 et le numéro d'urgence de la Commune. Ne faites pas d'étincelle, éloignez-vous pour téléphoner. Pour faire le moindre travail du sol à moins de 50 mètres de la conduite, il est nécessaire de contacter Transalp. En cas d'incident majeur (ce n'est jamais arrivé ni dans le Trièves ni ailleurs sur la conduite) la Préfecture et la Commune prendraient la décision de couper la circulation SNCF, et la RD1075, confiner ou évacuer les hameaux alentour.

Reconnaître l'alerte et adopter les bons réflexes

L'efficacité du PCS repose également sur le comportement de chacun. En cas de danger, la commune peut faire retentir ses sirènes : ce signal n'invite pas à évacuer, mais à se mettre à l'abri, portes et fenêtres fermées, puis à suivre les consignes diffusées à la radio ou par les moyens de communication de la mairie. Les bons réflexes sont simples : se confiner, s'informer et laisser les lignes d'urgence disponibles pour les secours.

Ne soyez pas surpris d'entendre la sirène le 1er mercredi du mois : des tests seront effectués.

Préparer un kit de secours

En cas d'événement majeur, les autorités recommandent de pouvoir subvenir à ses besoins pendant 72 heures. Un kit peut être préparé à l'avance et permet d'attendre les secours dans de bonnes conditions. Vous trouverez ci-contre les recommandations officielles pour préparer celui-ci.

Face aux risques, la réponse appropriée n'est pas l'inquiétude, mais la préparation. Le PCS organise la réponse communale ; la connaissance des signaux d'alerte et la constitution d'un kit de secours permettent à chacun d'agir à son échelle. Quelques minutes de préparation permettent de transformer l'incertitude en sérénité.

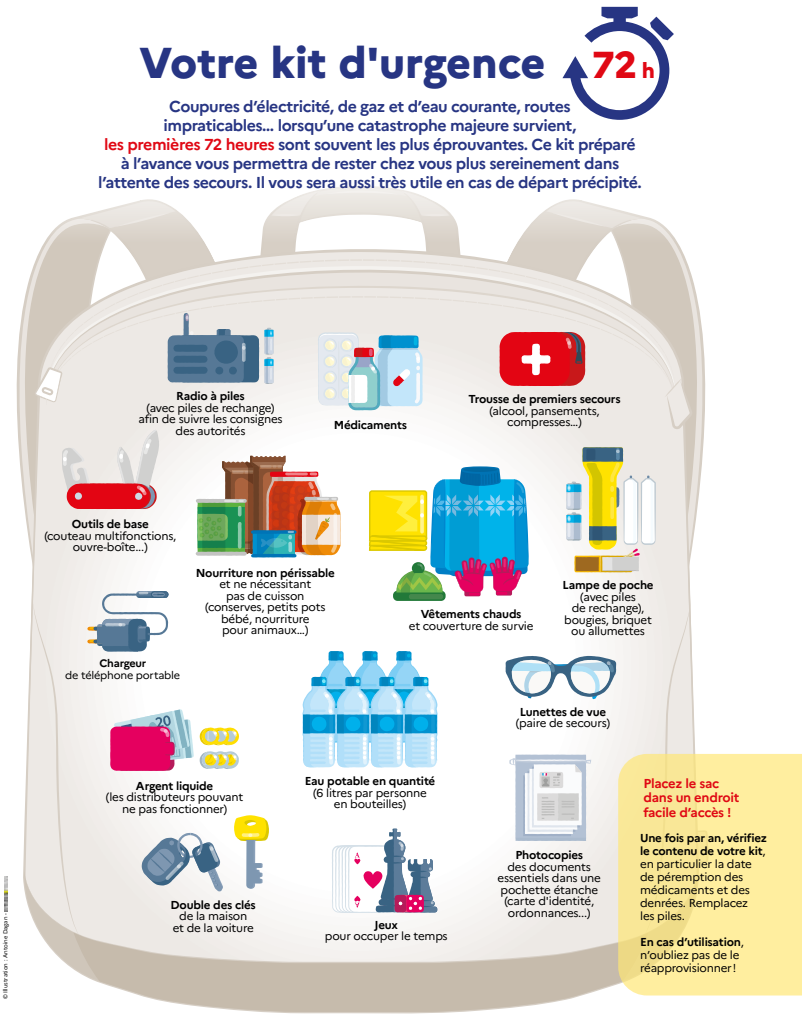

ACCA Diane de Clelles en Trièves

L'association de chasse présidée par M. Jean Bignotti et son conseil d'administration gèrent l'activité cynégétique à Clelles.

Composée de 47 chasseurs, cette association permet de réguler l'équilibre environnemental en évitant les dégâts causés à l'agriculture et la sylviculture, en particulier par les sangliers et les cervidés qui sont très abondants.

Au-delà de ce rôle important, le président a demandé à son équipe de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des autres personnes avec qui nous partageons la nature. Dans ce cadre, toutes les mesures de sécurité sont rappelées systématiquement avant le départ à tous les participants (maniement des armes, port de vêtements visibles obligatoires, règles de tir), et un balisage à l'entrée des chemins est réalisé, à destination du public, pour délimiter la zone chassée.

Une réserve de chasse comprenant l'ensemble du centre village et ses proches alentours a été instaurée. Le territoire communal, quant à lui, a été divisé en 6 zones pour éviter la pression de chasse d'une part mais aussi laisser les zones non-chassées aux autres usagers lors des périodes d'action de chasse. Un plan détaillé de ces zones et le règlement sont, à cet effet, affichés au bâtiment de chasse, rue du Mont-Aiguille, derrière la salle des fêtes et restent consultables par tous.

De plus, l'association souhaite, en partenariat avec les services de l'État concernés, l'ONF et la Fédération de chasse de l'Isère, tout mettre en œuvre pour cohabiter avec l'ensemble du monde associatif et les autres personnes non-chasseurs dans un climat de compréhension, de courtoisie et de respect.

Les chasseurs ont, en cette période de canicule 2026 hors du commun, fait des actions pour permettre à la faune de traverser cette sécheresse et également veiller à éviter le plus possible les départs d'incendie.

Le quota annuel d'animaux à prélever sur la commune est fixé chaque année par la Fédération de chasse de l'Isère, en accord avec l'ONF et les institutions. À titre d'exemple, l'ACCA de Clelles a déposé un recours cette année pour limiter le nombre de prélèvements pour la saison de chasse 2026-2027 par rapport à ce que demande la Fédération. L'ouverture de la chasse est effective depuis le 13 septembre par arrêté préfectoral. Elle fermera le 28 février 2027.

Sachez que nous vous proposerons des saucissons à cuire et des diots lors d'une manifestation à cet effet dont la date vous sera communiquée. Nous vous attendons nombreux, nous l'espérons, et pourrons alors échanger autour d'un verre de l'amitié.

Jean Bignotti,
Président de l'ACCA Diane de Clelles en Trièves.

Nettoyons les ruisseaux !

Le 7 novembre, première matinée d'action collective citoyenne, rendez-vous à 9h à la sortie de Clelles, en direction de Mens pour nettoyer le ruisseau de Theyssonnière. Chaque personne motivée apporte ses gants et son matériel (sac poubelle, véhicule, remorque) pour sortir du talus les déchets qui s'y sont accumulés depuis longtemps. Ce moment sera suivi d'un apéro et d'un repas partagé vers 12h30 au four à pain du village, derrière l'épicerie Chez Julie. Venez nombreux, ce sera l'occasion de passer un bon moment en joignant l'utile à l'agréable !

Réfection de voiries

Cet été, la commune a poursuivi ses travaux d'entretien de la voirie avec, à Longefonds, la réfection du chemin de Prémavour et d'une partie de la rue du Four.

Ces interventions, planifiées et réalisées conjointement avec nos agents techniques, s'inscrivent dans un programme pluriannuel d'entretien qui se poursuivra dans d'autres secteurs de la commune.

Dégradations à l'église

Ces dernières semaines, des dégradations ont été constatées dans l'église du village. Ce patrimoine communal est géré par la paroisse pour son entretien et ses biens mobiliers.

Il apparaît que des jeunes habitant·es du village ne respectent pas ce lieu : casses de vitraux, salissures, vols et dégradations de bougies. Il est donc demandé aux jeunes concernés et à leurs parents d'avoir une discussion franche et sérieuse sur ces faits.

Ni la commune ni la paroisse n'ont l'envie de porter plainte en gendarmerie. Cependant, si les dégradations persistaient, nous devrions prendre une telle mesure. La commune est grande, la nature généreuse en cachettes et terrains de jeux et la municipalité a pour projet de mettre à disposition une salle pour les jeunes dans les mois à venir. En attendant, l'église ne peut pas se transformer en terrain de jeu.

Relevé de vitesses : le bilan

Début juillet, le Département a réalisé une enquête de circulation sur la RD 526 à quatre points de la traverse du village (900 à 1 300 véhicules/jour, moins de 3 % de poids lourds).

Le constat est préoccupant sur deux sections. Devant le groupe scolaire, la limitation de 30 km/h est massivement ignorée : 85 % des véhicules roulent au-dessus, à une vitesse moyenne de 41 km/h. Près de la sortie est du village, en direction de Mens, récemment mise en agglomération, plus d'un conducteur sur deux dépasse encore les 50 km/h réglementaires, avec des habitudes héritées de l'ancienne limitation à 70 km/h.

Aux Hormes et devant la boulangerie, les vitesses restent raisonnables mais on n'y échappe pas non plus : une centaine d'excès ont, tout de même, été relevés aux Hormes sur les deux semaines de comptage.

Ces chiffres ne sont pas une fatalité : ils nous donnent une base objective pour agir (aménagements, signalisation, contrôle). La sécurité des enfants et des piétons n'a pas de prix, et chacun peut déjà, dès aujourd'hui, lever le pied.

La Commune va travailler activement à cette problématique dans l'année à venir.

De la suite dans les idées

Un grand merci à tous pour votre participation active et pour toutes les suggestions déposées dans notre boîte à idées ! Vos retours sont essentiels pour améliorer le quotidien de notre village.

Voici les premières pistes de réponses à vos demandes :

> Vitesse rue du Raffour : Une réunion a été organisée à ce propos le 7 octobre. De nombreuses mesures restent à mettre en œuvre.

> Abris bus dans le village : Une réflexion est en cours sur le réaménagement de la place du village et notamment sur les abris bus. Nous vous tiendrons au courant de la faisabilité de ce projet.

> Accès gare depuis le village : un projet est déjà à l'étude par le Département pour faire un tunnel qui passerait sous la nationale permettant de relier la gare depuis le village : début des travaux prévus, a priori, pour l'automne 2028. Nous ne sommes pas partie prenante financièrement de ce projet ni décisionnaires mais nous vous donnerons des informations dès que possible.

Repas et colis des aîné·e·s

Cette année, la municipalité aura le plaisir d'inviter tous les personnes de plus de 75 ans au traditionnel repas de Noël qui se tiendra au restaurant Le Traîneau à Clelles le samedi 12 décembre à 12h.

Les accompagnants et les habitants qui souhaitent participer peuvent eux aussi s'inscrire contre une participation de 33€. Les inscriptions se font par le secrétariat de mairie. Une animation musicale sera proposée durant ce moment festif.

Pour les personnes concernées et qui ne souhaitent pas participer au repas, il sera proposé un colis de Noël concocté par les commerçants du village et composé de produits locaux.

Autopartage CITIZ

Citiz Auvergne-Rhône-Alpes, coopérative d'intérêt collectif sans but lucratif, gère ce service régional d'autopartage depuis près de 20 ans : 550 voitures en libre-service sont ainsi disponibles pour les particuliers comme les professionnels, pour une heure, une journée ou plus.

Concrètement : vous disposez d'un véhicule quand vous en avez besoin, sans les contraintes de possession (achat, stationnement, entretien, assurance...). Et c'est bon pour tous : chaque voiture Citiz libère jusqu'à 3 places de stationnement et remplace jusqu'à 8 véhicules privés (chiffres Ademe 2022).

L'autopartage ne remplace ni la marche, le vélo ni les transports en commun mais les complète. Plus d'info sur https://aura.citiz.coop/

Concertation Rue du Raffour

Le 7 octobre dernier, les riverain·es de la rue du Raffour ont été invité·es à s'exprimer sur les aménagements possibles de cette voirie communale. Cette réunion a connu une belle affluence : plus de 30 personnes ont pu exprimer leurs besoins, leurs attentes et faire des propositions.

Toutes les propositions vont être étudiées, en concertation avec la Gendarmerie, la Communauté de Communes pour le passage du camion-poubelle et en concordance avec l'état des finances communales. La Commune espère pouvoir avancer rapidement sur ce dossier, car les riverains et les enfants qui se rendent à l'école et à la crèche ressentent un vrai danger face à la vitesse des véhicules.

Parmi les mesures évoquées, qui pourraient être mises en place : passer toute la rue du Raffour en « sens interdit sauf riverains » (panneau en haut / panneau en bas) ; contacter les services de navigation GPS (Waze, Google Maps) pour sortir la rue du Raffour des déviations potentielles de la RD1075 ; installer un panneau radar vers la maison intergénérationnelle pour indiquer aux automobilistes leur vitesse ; supprimer les conteneurs de la maison intergénérationnelle ; poser un banc en face du bassin, le long du mur, pour rétrécir la chaussée et donner un effet « piéton » ; passer la zone basse avec habitations à 15 km/h ; installer 2 à 3 chicanes sur la descente très roulante ; au rétrécissement de voirie côté ruisseau, buser le ruisseau sur 3 mètres afin d'aménager un cheminement piéton ; installer un pot de fleurs au niveau de la sortie du passage de la colo (sortie des enfants de l'école) ; virage du haut de la rue : ajouter un miroir et refaire un morceau de chaussée pour faciliter le croisement ; solliciter le Département pour un talus anti-bruit dans le cadre des travaux du rond-point ; rénover les peintures Lyoubovin ; créer un événement la « rue des enfants » : arrêté municipal à prévoir pour interdire la rue à la circulation...

Pour rappel, le maire reste à votre écoute lors de sa permanence chaque mercredi, sur rendez-vous. En cas d'absence du Maire, un élu se tiendra à votre disposition pour vous recevoir.

L'eau et les fontaines face aux sécheresses

Le réseau d'eau potable de notre village est alimenté par deux sources : l'une située dans le bas de Chichilianne, vers la Pierre qui danse, l'autre sur les contreforts du Goutaroux, à Saint-Martin-de-Clelles. La première alimente la partie sud du village et l'autre alimente la partie nord pour un volume à peu près équivalent. Pour entrer dans le détail, vous pouvez consulter la brochure éditée en 1997 par Culture et Montagne intitulée « l'eau au village » qui est très complète.

Contrairement à de nombreuses communes de France, notre eau n'est donc pas pompée dans une nappe ou dans une rivière mais captée directement à la source, ce qui est gage de qualité. Nous avons en revanche une capacité de stockage très limitée, en comptant historiquement sur l'abondance de la ressource : les montagnes sont nos châteaux d'eau.

Notre commune, pour l'ensemble du réseau qui alimente les particuliers, les entreprises et les fontaines, consomme autour de 100.000m^3 par an pour 605 habitants. Cette consommation était d'environ 60.000m^3 par an en 1995 pour 350 habitants. Sur cette consommation, l'Agence de l'eau prélève une taxe qui nous est indirectement reversée par des subventions pour soutenir nos projets d'investissement.

La surveillance des sources est hebdomadaire. A la fin du mois de septembre, notre source de Chichilianne a commencé à montrer des signes de faiblesse et il a fallu mettre en action la pompe qui avait été mise en place sous le mandat de M. Pierre Gimel afin d'aller chercher de l'eau dans la nappe. Ce problème n'est pas nouveau surtout en période d'etiage de septembre-octobre. La source de Saint-Martin est une ressource stratégique à l'échelle intercommunale, très abondante.

Cet été, nous avons fait le choix, au fur et à mesure que les alertes sécheresses s'accumulaient mais que nos sources ne faiblissaient pas, de laisser couler les fontaines pour plusieurs raisons que nous avons pesées : permettre aux habitant-es de se rafraîchir, aux enfants et animaux de se mouiller, aux randonneurs et cyclistes, aux chevaux de passage de boire, d'arroser les petits jardins à proximité, de créer une ambiance agréable au village. Ces fontaines ont été conçues historiquement pour apporter l'eau aux habitants, faire boire les animaux d'élevage autrefois très nombreux et arroser les jardins vivriers : certains usages persistent et tant que nous le pouvons, nous souhaitons les faire vivre.

Ainsi, l'eau des fontaines n'est pas une eau « gaspillée » : c'est le débord de nos sources. Lorsque la source faiblit, les fontaines sont coupées. L'eau court par gravité et une infime partie est utilisée pour nos usages : cette eau est captée autour de 1000 m d'altitude et rendue à 99 % au ruisseau à 700 m d'altitude. Elle n'est à ce jour pas stockable. En étudiant les chiffres de l'année 2025 concernant la taxe de l'Agence de l'eau sur nos consommations, nous pouvons voir que l'utilisation des fontaines revient à 3950€, soit 6,5€ par habitant-e pour l'année, ce qui, pour un ménage moyen, correspond à environ 2 % d'une facture d'eau. Ces montants sont à mettre en relation avec d'autres dépenses concernant le budget de l'eau : raccorder une seule maison au réseau d'eau usée coûte en moyenne 5000€. Les travaux de la rue de la Remise pour la rénovation de la conduite d'eau potable et d'eau usée vont coûter aux alentours de 200.000 euros, et pour les travaux de la rue du Mont-Aiguille autour de 250.000€. D'autres travaux majeurs et très coûteux doivent nous permettre de garantir dans les années à venir un service de l'eau convenable.

Au vu des nombreux travaux à envisager tant pour réparer les conduites d'eau potable anciennes, qu'envisager du stockage ou terminer l'assainissement, nous devrons sûrement étudier une nouvelle manière d'établir les tarifs de l'eau : augmentation des tarifs du m^3, tarifs progressifs, tarifs spécifiques pour les agriculteurs.

Ces questions sont assez complexes et méritent des échanges poussés pour comprendre tous les enjeux : n'hésitez pas à solliciter les élu-es en charge du dossier de l'eau sur ce sujet.

Rénovation Salle des fêtes

Le 26 septembre dernier, les habitant·es étaient invité·es à une réunion publique sur la rénovation de la salle des fêtes. Les participants ont pu exprimer leurs besoins, leurs attentes et faire des propositions.

Ces pistes dessinent un projet ambitieux, avec une salle plus lumineuse et chaleureuse. Différents usages ont également été évoqués : mariages, réunions familiales, grandes réunions, danse, dojo, ping-pong, yoga, concerts... La priorité sera donnée à l'isolation et au système de chauffage, actuellement beaucoup trop coûteux.

Toutes les propositions vont être étudiées, en concordance avec l'état des finances communales et la faisabilité technique du bâtiment. La prochaine étape : la constitution d'un groupe de travail et le recours à un cabinet d'assistance à maîtrise d'œuvre pour accompagner le projet.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à imaginer la salle des fêtes de demain. Ce projet est le vôtre : n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie pour rejoindre le groupe de travail !

Diagnostic des séquoias

Le jeudi 27 août, un spécialiste « arbre remarquable » de l'Office National des Forêts (ONF) est venu réaliser un diagnostic sanitaire et de « tenue biomécanique » de nos 14 séquoias géants. L'objectif de cette étude était « de prendre en compte l'état actuel de ces arbres, d'observer leur comportement, d'évaluer leur environnement et ses éventuelles contraintes, leur fonctionnement physiologique et biomécanique, d'identifier les éventuels agresseurs biotiques et de proposer des règles de gestion tout en assurant la sécurité des personnes et des biens ».

Cet article est une synthèse d'un document très complet de 15 pages. Si vous êtes intéressés pour consulter le diagnostic complet, n'hésitez pas à le demander en mairie.

Résultats des investigations

Les arbres diagnostiqués sont des séquoias géants (Sequoiadendron giganteum), espèce pouvant atteindre près de 100 m de hauteur et jusqu'à 11 m de diamètre dans son aire de vie naturelle, la Californie, sur le versant Ouest de la Sierra Nevada entre 830 et 2700 m d'altitude. C'est une espèce ornementale introduite dans les collections européennes et les parcs à partir de 1853 au Royaume-Uni. L'âge des séquoias de Clelles a été estimé par comptage des cernes d'un sujet coupé récemment à environ 150 ans, ce qui ferait de cet alignement un des plus vieux de France. L'individu numéro 9 est le plus haut, culminant à 39 mètres. Le numéro 5 est le plus large, avec un diamètre de 178 cm.

Chez cette espèce, la résistance à la forte sécheresse à l'état adulte est conditionnée à l'accessibilité à une nappe phréatique. Dans la nature, c'est le long et abondant enneigement avec des précipitations moyennes annuelles comprises entre 900 et 1400 mm qui assure l'alimentation hydrique. Un été sec n'est pas un problème pour les séquoias puisque c'est la norme en Californie : lorsqu'ils sont jeunes, ils développent de vigoureux pivots qui leur permettent d'endurer les périodes de sécheresse. Mais cette espèce s'avère vulnérable vis-à-vis des hivers ou des printemps trop peu pluvieux.

Le stade de développement des séquoias géants de Clelles est considéré comme étant « mature ». Leur vigueur constatée est moyenne avec 40,9% chacun et complété par deux sujets de bonne vigueur représentant 14,3% de l'effectif étudié. On mesure la vigueur sur les accroissements annuels des rameaux et des réitérations et sur les bourrelets de recouvrement des blessures de l'arbre.

L'espèce, au niveau national comme à Clelles, est victime du chancre de l'écorce (Botryosphaeria dothidea) qui s'attaque même à des jeunes individus ainsi qu'à d'autres conifères. Ce ravageur est un champignon microscopique qui s'installe dans les arbres victimes de stress hydrique et thermique.

Le stade de vitalité de ces arbres est considéré comme étant majoritairement au stade de décélération avec 74,6% des arbres étudiés contre 28,6% au stade de stagnation. Le bilan physiologique de ces arbres est moyennement satisfaisant au vu de leur stade de développement et de l'impact du chancre cortical sachant tout de même que trois d'entre eux développent de vigoureuses réitérations.

Synthèse et conseils de gestion de l'ONF

Ce double alignement de séquoias géants présente un caractère patrimonial et historique fort, aussi bien par son originalité (en France cette espèce est plutôt implantée en tant que sujet isolé), qu'historique du fait qu'elle est sûrement une des plus anciennes plantations de France.

Le bilan physiologique de ces séquoias géants est moyennement satisfaisant.

En effet, tous ces arbres sont plus ou moins atteints par le chancre cortical : sur un tiers d'entre eux (35,7%) l'attaque est forte alors qu'elle est notable et donc non négligeable sur 14,3% du patrimoine arboré étudié et seulement modérée pour les 42,9% restant. D'un point de vue mécanique nous n'avons repéré aucune problématique importante.

L'ONF préconise le retrait du bois mort pour dix de ces arbres (n°1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12) et alerte sur des blessures observées sur des racines par des lames de tondeuses réglées trop proches du sol et de débroussailleuses. Les agents communaux adapteront leurs pratiques suite à ces recommandations.

L'avenir de ces arbres n'est actuellement pas hypothéqué mais repose néanmoins sur des chutes de neige et de précipitations hivernales et printanières suffisantes. Sans précipitations suffisantes, l'impact du chancre cortical deviendra davantage prononcé d'autant plus que le dérèglement climatique devrait favoriser la baisse des précipitations, associée à de fortes chaleurs qui sont défavorables à cette espèce de conifère emblématique.

11 & 14 /07

Fête Nationale

Les 11 et 14 juillet ont été l'occasion de belles fêtes sur la place. Malgré l'annulation du feu d'artifice et l'orage, un concert et un DJ sont venus animer la soirée du 11 juillet. Le 14 juillet a rassemblé encore plus de monde pour suivre la demi-finale de la Coupe du Monde France-Espagne malheureusement perdue. Il y avait longtemps que la place n'avait pas été autant fréquentée.

été 26

Visite de la forge

Tout l'été, L'Atelier LET, forge et taillanderie installée à Gabert, a ouvert ses portes aux curieux : tous les mardis du 18 juillet au 28 août, sur réservation, les visiteurs ont pu découvrir un métier d'exception, spécialisé dans la fabrication d'outils manuels pour les métiers du bois et de la terre.

Jérémy Roger, forgeron et gérant de l'atelier, a dévoilé une partie de son activité en montrant quelques étapes de fabrication d'un marteau, tandis que Milena Lassalle commentait et expliquait les gestes, les techniques et l'histoire de ce savoir-faire.

Merci à Jérémy et Milena pour ces moments chaleureux au coin du four !

été 26

Exposition Culture et Montagne

Chantier mairie-écoles de Clelles / hiver 1894

Clelles 1921

Parallèlement à la nouvelle exposition au Musée du Trièves ouverte en juin 2026 à Mens, intitulée « TRIEVES, CAS D'ECOLE ? Histoires d'écoles au cœur de nos villages ». Une exposition très temporaire s'est tenue à Clelles à la mairie à la fin du mois de juin et du 29 août au 6 septembre 2026.

Une cinquantaine de documents ont été présentés, concernant l'histoire de l'école de Clelles et ses occupants au fil des ans : des photos de classe des élèves ayant fréquenté l'école de Clelles, des documents divers de 1827 à nos jours, des vieux cahiers et manuels scolaires. Des panneaux concernant aussi les écoles du secteur de l'école intercommunale ont aussi été édités pour Chichilianne, Le Percy et St Martin-de-Clelles. Nos recherches nous ont permis de présenter beaucoup d'aspects méconnus de cette histoire scolaire, et le public nous a aussi fourni en cours d'exposition de nouvelles photos de groupes, complètement inconnues, et des précisions diverses qui ont permis de compléter les légendes des photographies. Ces panneaux seront regroupés dans une petite publication qui permettra de conserver une trace mémorielle de cette étape de nos recherches. Une étape, car nous recevons toujours avec beaucoup d'intérêt tous documents susceptibles de compléter nos collections. Les documents prêtés sont numérisés et rendus au plus tôt à leur propriétaire.

Un projet participatif en cours : l'histoire des vieilles maisons et des commerces disparus... Sortez les vieilles photographies, révisez les souvenirs des Anciens, relisez les actes notariés qui font mention des origines de propriété du bâtiment.

Marcel Perrichon

08/08

Ciné en plein air

Le samedi 8 août, L'Écran Vagabond a installé son écran géant derrière l'école de Clelles pour une séance en plein air : Toy Story 5.

De nombreuses familles se sont confortablement installées avec leurs transats, tapis et coussins pour vivre l'aventure de Woody et sa bande. À la nuit tombée, la fraîcheur a été appréciée !

Un beau moment de cinéma et de convivialité à la Clelles ! Merci à toute l'équipe de l'Écran Vagabond de faire vivre le 7ème art dans le Trièves.

été 26

Programmation du bistrot

Tout l'été, le Bistrot de la Place a fait vibrer les jeudis soirs (et pas que !) avec une programmation éclectique qui a attiré un public fidèle et de nombreux touristes. Au programme nous avons eu le groove d'Ebron Brass, le folk de Sunshine in Ohio, l'énergie de Mama Cholita et Kerchanga, les sets de DJ Patadora, le jazz du Trio Tapani Pcheli et du Tramoy Kany Trio, ou encore spectacle "Le sens de la Pente", le duo Vazquez-Aceituno, ZoU et le duo Murmure. Merci à l'équipe du BDLP pour cette programmation et votre énergie qui anime notre village !

Focus

Rencontre Photo du Trièves 2026

La 9ème édition des Rencontres photographiques du Trièves, du 27 juin au 30 août 2026, est un grand succès. Avec 25 lieux d'exposition réunissant une cinquantaine de photographes. 20 visites commentées, 7 vernissages, 8 ateliers, 3 projections et 1 conférence.

Le nombre de personnes ayant participé a augmenté de plus de 20 % par rapport à l'année dernière.

Ce qui a particulièrement bien fonctionné :

- L'exposition consacrée aux procédés anciens, en rapport avec le bicentenaire de la photographie, a permis de faire découvrir de belles images avec des rendus pas courants (Ferme Bachelard à Clelles).

- Pour la première fois, une exposition consacrée aux livres avec 4 photographes a été bien accueillie par le public (Ferme Bachelard à Clelles).

- La soirée Projection au Poulailler a reçu un bon accueil du public.

- Les 20 visites commentées par les photographes ont été très appréciées par le public.

- 14 membres de l'association Artistes Associés du Trièves ont pu profiter du bel espace qu'est la Grande Source pour présenter leurs expositions individuelles, très variées.

Crédit photo : Page Facebook "Rencontres Photo Trièves"

- La soirée-débat autour des photos de nature à Gresse-en-Vercors a réuni 100 personnes.

- Les ateliers, sténopé, cyanotype et portraits 3D ont connu une belle participation du public.

- La conférence avec l'intervention de Christian Raby, de l'association Écrits de lumière, a fait salle comble à l'Espace culturel de Mens.

Bref, une année riche en véritables échanges au cours de ces 9ème Rencontres. Une reconnaissance de l'équipe de bénévoles organisatrice de l'évènement et un encouragement pour la préparation de la 10ème édition des Rencontres.

Michel Cussac

15/08

Exposition des "Créateurs du Dauphiné"

Clelles était en fête pour le 15 août, fête votive traditionnelle du village. Souhaitant s'associer à ce moment de convivialité et de réjouissances, « Les créateurs du Dauphiné » avait installé dans la salle Sagittaire de la mairie une exposition des réalisations de leurs adhérents. Ce fut l'opportunité d'une émotion artistique : les nombreux visiteurs purent découvrir des œuvres diverses : aquarelles, huiles, paysages, portraits... inspirés de lieux ou de motifs du Trièves.

Rappelons que la municipalité met à la disposition de cette association la salle du rez-de-chaussée de l'immeuble intergénérationnel tous les mercredis après-midi. Chacun peut dans ces réunions bénéficier de conseils et s'initier à une pratique picturale.

Ghislaine Reymond

15/08

Fête du 15 août

Un beau programme pour cette édition 2026 !

Le matin, le Collectif clellois tenait son marché des créateurs sous les Séquoias, avant que la météo capricieuse ne précipite la fin du marché en tout début d'après-midi...

Les enfants n'ont pas craint la pluie : ils avaient de toute façon prévu de se mouiller avec le ventriglisse de la troisième édition de "Clelles Beach", une après-midi jeux organisée par le Sou des écoles !

La municipalité avait organisé un repas qui a réuni 120 personnes sous de nombreux barnums installés pour l'occasion (et les fanions de la place). Le repas était concocté et servi par l'équipe du Bistrot de la Place.

La journée s'est prolongée en soirée avec le repas-concert au Bistrot de la Place suivi d'un DJ pour danser jusqu'au bout de la nuit.

06/09

Forum des associations

Le 6 septembre, une cinquantaine d'associations du Trièves ont installé leurs stands derrière la mairie pour présenter leurs activités et faciliter les inscriptions pour la nouvelle saison. Un grand merci à toutes pour leur implication !

La diversité était au rendez-vous : de Musique en Obiou au RCVMT (Rugby Club de Vif, Monestier et Trièves), en passant par le Planning Familial Trièves, chacun a pu trouver une activité à son goût.

Le public a répondu présent, on croise les doigts pour que les associations aient trouvé de nouveaux membres motivés pour 2026-2027 !

12/09

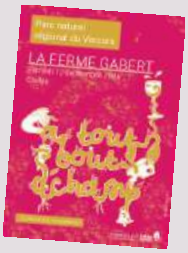

Journée Agro Ecologique à Gabert

Le samedi 12 septembre 2026, la Ferme Gabert a vibré au rythme de la transition écologique. Dans le cadre de « À tout bout d'champ » organisé par le Parc naturel régional du Vercors, cet événement a rassemblé scientifiques, professionnels et curieux autour d'un objectif commun : « prendre soin de la diversité naturelle et cultivée ».

19/09

Bourse aux vélos et chasse au trésor

Le 19 septembre, le Sou des écoles de Clelles organisait sa première bourse à vélo devant la salle des fêtes. Un pari réussi : de nombreux vélos ont trouvé preneur et près de 1 000 € ont été récoltés pour l'association.

Dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, la Communauté de communes et l'association Nevé proposaient une chasse au trésor en mobilité douce Mobiletix. Une vingtaine d'équipes s'est élancée à vélo, rollers ou auto-stop pour dénicher les indices cachés dans les alentours de Clelles.

Une belle après-midi active, qui a fait rimer mobilité avec convivialité : bravo aux organisateurs !

Focus

Solidaires pour nos aînés et l'emploi

Jeudi 17 septembre, une réunion d'information s'est tenue à la Mairie de Clelles (salle Sagittaire) sur l'association d'aide à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, qui a besoin de bénévoles pour permettre à nos aînés de bien vieillir chez eux.

PEP'S, une « Entreprise à But d'Emploi » dont l'objectif est de créer localement des emplois pour les chômeurs de longue durée a tenu son AG le 2 juillet à Mens avec un exercice à l'équilibre, malgré l'achat d'un véhicule pour faciliter les déplacements.

N'hésitez pas à soutenir ou rejoindre ces acteurs locaux !

Focus

Patous : mieux comprendre le pastoralisme

PASTO KEZAKO a organisé deux demi-journées de sensibilisation sur le pastoralisme et les chiens de protection des troupeaux, essentiels face à la prédation.

Après une présentation des enjeux en Isère (économie, paysages, biodiversité), les participants ont mis en pratique à Grisail les bons réflexes face à un patou : rester calme, s'arrêter, ne pas le fixer, se laisser flairer, ne jamais le menacer.

Pour aller plus loin : www.pasto-kezako.fr (carte MapPatou) et www.alpages38.org.

= Organisé par ou en partenariat avec la municipalité

Vous souhaitez que votre événement apparaisse dans cette rubrique ?

Envoyez un mail à mairie@clelles.fr

Les veillées de CULTURE ET MONTAGNE

le mercredi 21 octobre 2026
20h30 - salle cinéma Giono à Clelles

Le TICHODROME
Centre de sauvegarde de la faune sauvage

Jean-Charles PONCET vous propose de découvrir le Tichodrome, centre de sauvegarde de la faune sauvage.

Autres conférences Culture et Montagne :
> **le 18/11** - Timothé JAUSSOIN évoquera l'histoire et les secrets des techniques de communication
> **le 9/12** - François GAUTHIER présentera l'œuvre de l'artiste ARCABAS

11/11 - Cérémonie du 11 novembre
> Monument aux morts

12/12 - Repas des aîné·e·s
> Restaurant Le Traîneau

18/12 - Chants sous le sapin et feu d'artifice !
> Place de Clelles

Vous souhaitez que votre événement apparaisse dans cette rubrique ?

Envoyez un mail à mairie@clelles.fr